



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents | M. Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Edith CHOUTEAU
Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Projet de budget adressé le 18 février 2026, article L.5217.10.4 CGCT
Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°8 – CCAS – BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, présente au conseil le budget du CCAS pour l'année 2026.

Madame la Vice-Présidente propose :

- D'adopter ce budget primitif, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

Section	Montant
INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 799 €
Recettes	29 799 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	826 050 €
Recettes	826 050 €

- D'autoriser pour l'exercice 2026, des virements de crédits de chapitre à chapitre, en fonctionnement comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépense de personnel).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

